

COMMUNE DE PRIAY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29/06/2020

Présents : Fabienne CHARMETANT, Gilles MAJORCZYK, Bérénice MACRI-FALCONNET, Wilfried RODEMET, Wanda CANALE, Eric TEYSSIER, Jean-Claude BALMON, Salem BENNACER, Corinne LANDEAU, Géraldine LANDES, Olivier LEVEQUE, Hervé ROBERT, Céline SAVOYE, Corinne SCHAEFFER, Jérôme DELANNE.

Excusés : Frédérique SEVE donne pouvoir à Fabienne CHARMETANT, Daniel JANIN, Marcelle MOREL, Yves THOME.

Absents : -

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 25 mai 2020 et 08 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Céline SAVOYE

Nombre de membres afférents au conseil municipal et en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

--- Ouverture de la séance à 20h35 ---

Ordre du jour de la séance est le suivant :

- **Fixation du taux d'imposition des taxes locales directes pour 2020**
- **Approbation des comptes de gestion et administratifs 2019 – Budget principal et assainissement**
- **Affectation des résultats 2019 – Budget principal et assainissement**
- **Marché de travaux élimination eaux claires parasites permanentes du système d'assainissement – Mise en séparatif du réseau du réseau d'eau usées Hameau de Bellegarde – Choix du prestataire**
- **Désignation des délégués au SIEA**
- **Désignation des délégués au Syndicat des Eaux de Vilette / Priay**
- **Désignation des délégués au SCOT-BUCOPA**
- **Désignation d'un délégué au CNAS**
- **Désignation d'un référent au SR3A**
- **Désignation d'un correspondant défense**
- **Compte-rendu des commissions communales**
- **Questions diverses**

Madame Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour que les votes se fassent à main levée. Les membres présents sont favorables.

FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2020

Madame CANALE informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.

Il est proposé de reconduire, pour l'année 2020, les taux de l'année 2019 qui sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 10.90 %
- Taxe foncière (non bâti) : 40.08 %

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

1) Approbation compte de gestion et compte administratif 2019 – budget principal

Le compte administratif a été clôturé à 823 599.00 € en recettes et à 584 106.72 € en dépenses pour la section d'investissement, et pour la section de fonctionnement en recettes à 1 112 996.45 € et en dépenses à 954 843.93 €.

Adopté à l'unanimité.

2) Approbation compte de gestion et compte administratif 2019 – budget assainissement

Le compte administratif a été clôturé à 39 719.65 € en recettes et à 46 130.90 € en dépenses pour la section d'investissement, et pour la section de fonctionnement en recettes à 73 956.89 € et en dépenses à 57 855.54 €.

Adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

1) Affectation de résultats de l'exercice 2019 – budget principal

Madame CANALE, Adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte administratif du budget principal 2019 laisse apparaître :

✓ Un excédent de fonctionnement pour :	370 022.59 €
✓ Un excédent d'investissement pour :	209 312.48 €
✓ Des RAR en dépenses d'investissement d'un montant de :	243 350.00 €
✓ Des RAR en recettes d'investissement d'un montant de :	0 €
Besoin de financement	34 037.52 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'année 2019 comme suit :

- ✓ **209 312.48 €** au compte 001 « excédent d'investissement reporté »,
- ✓ **34 037.52 €** au compte 1068 en recettes d'investissement (besoin de financement),
- ✓ **335 985.07 €** au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Adopté à l'unanimité.

2) Affectation de résultats de l'exercice 2019 – budget assainissement

Madame CANALE, Adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte administratif du budget assainissement 2019 laisse apparaître :

✓ Un excédent de fonctionnement pour :	287 255.91 €
✓ Un excédent d'investissement pour :	52 200.58 €
✓ Des RAR en dépenses d'investissement d'un montant de :	434 800.00 €
✓ Des RAR en recettes d'investissement d'un montant de :	61 946.00 €
Besoin de financement	287 255.91 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'année 2019 comme suit :

- ✓ **52 200.58 €** au compte 001 « excédent n d'investissement reporté »,
- ✓ **287 255.91 €** au compte 1068 en recettes d'investissement (besoin de financement),
- ✓ **0 €** au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

1) Budget primitif 2020 – budget principal

Madame CANALE, adjointe aux Finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 arrêté en commission des finances comme suit :

✚ Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 163 671.07 €
✚ Dépenses et recettes d'investissement :	845 642.07 €

Adopté à l'unanimité.

2) Budget primitif 2020 – budget assainissement

Madame CANALE, adjointe aux Finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 arrêté en commission des finances comme suit :

✚ Dépenses et recettes de fonctionnement :	87 674.00 €
✚ Dépenses et recettes d'investissement :	524 635.49 €

Adopté à l'unanimité.

Il est précisé que les dépenses très élevées du budget assainissement sont liées aux travaux d'assainissement du hameau de Bellegarde avec le passage en séparatif du hameau de Bellegarde et

du Biez. Les travaux devraient apporter une meilleure qualité de vie et donc une longévité à la station d'épuration de Bellegarde.

Pour complément, la station d'épuration de Bellegarde collecte à la fois les eaux de Bellegarde et des Carronnères.

MARCHE DE TRAVAUX ELIMINATION EAUX CLAIRES PARASITES PERMANENTES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT – MISE EN SEPARATIF DU RESEAU DU RESEAU D'EAU USEES HAMEAU DE BELLEGARDE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation pour les travaux d'élimination d'eaux claires parasites permanentes du système d'assainissement-mise en séparatif du réseau d'eaux usées Hameau de Bellegarde a fait l'objet d'une publication dans le journal « La Voix de l'Ain » du 10 janvier 2020 ainsi qu'une mise en ligne sur le site marchespublics.ain.fr, avec une remise électronique des offres fixée au 14 février 2020.

4 offres ont été déposées.

L'offre de l'entreprise DUMAS TP, obtient le plus de points au regard des critères de jugement du Règlement de consultation (84.0 points /100).

En conséquence, Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise DUMAS TP pour un montant de 293 594.50 € HT.

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIEA

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux dernières élections municipales et à l'installation du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et deux délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication (SIEA).

Elle propose :

Délégué titulaire : M. Wilfried RODEMET

Délégués suppléants : M. Jean-Claude BALMON et Mme Bérénice MACRI-FALCONNET

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX DE VILLETTE / PRIAY

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux dernières élections municipales et à l'installation du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection de quatre délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat des Eaux de Villette-Priay.

Elle propose :

Délégués titulaires : M. Jean-Claude BALMON, Mme Bérénice MACRI-FALCONNET, Mme Fabienne CHARMETANT et M. Wilfried RODEMET-

Délégués suppléants : M. Hervé ROBERT et M. Salem BENNACER

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SCOT-BUCOPA

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux dernières élections municipales et à l'installation du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au sein du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain.

Elle propose :

Délégué titulaire : M. Gilles MAJORCZYK

Délégué suppléant : M. Eric TEYSSIER

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS) dont l'objet est d'offrir des prestations notamment d'ordre sociales au personnel communal.

Elle invite le conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué de la commune au CNAS.

Madame le Maire propose la candidature de M. Wilfried RODEMET, Adjoint.

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN REFERENT AU SR3A

Il s'agit du syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les collectivités membres du SR3 peuvent désigner un référent issu du Conseil Municipal.

Les référents sont les interlocuteurs privilégiés entre les collectivités communales et le syndicat lorsque celui-ci projette ou réalise des travaux sur leur territoire. L'ensemble des référents communaux, ainsi que les maires des communes concernées, sont périodiquement conviés à former une assemblée de territoire, par secteur géographique ou bassin versant.

Madame le Maire propose de désigner M. Gilles MAJORCZYK, Adjoint.

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le Maire informe que le Conseil Municipal doit désigner un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Elle expose que le gouvernement souhaite que soit nommé au niveau des collectivités territoriales des interlocuteurs privilégiés pour la défense. Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation auprès du Conseil Municipal et des administrés de la Commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs auprès des autorités civiles et militaires du Département et de la Région au sein de la Commune

Madame le Maire propose la candidature de M. Eric TEYSSIER, Adjoint.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

1) Urbanisme

Le dossier le plus important et le plus notable est celui de la rue des Carronnières avec la réhabilitation de 3 logements vacants et insalubres et création d'une maison sur le terrain situé derrière (environ 1000m²)

Concernant les travaux du bâtiment de l'ex-Mère Bourgeois : le désamiantage terminé depuis 3 semaines, les travaux de déconstruction en cours, et suspendus depuis une bonne semaine le démolisseur ayant exercé son droit de retrait. Le mur mitoyen avec la SEMCODA est en mauvais état. Les murs ont été curés, ils sont en pisée du sol au plafond, et leur aspect visuel n'est pas sympathique. Il demande de faire appel à un cabinet de structure.

Le cabinet BETEC Structures s'est rendu sur place, a pris des côtes, réalisé une prise de vues, fait des mesures du taux d'hygrométrie du mur... Le devis est à valider. Le cabinet doit faire un devis (à valider) pour la mise en place de contreforts.

2) Commission jeunesse, affaires scolaires et cantine

2 rencontres récentes :

Le lundi 22 juin avec les DPE. Réunion sans ordre du jour envoyé, initialement la Commission pensait que c'était une présentation de la nouvelle Commission suite aux élections, finalement c'était surtout un point cantine suite à l'annonce du tarif à 2,60€/enfant pour la prise de repas tiré du sac lors du temps méridien, pendant la réouverture progressive des écoles.

La Commission a présenté en réunion le coût de revient d'un élève 8.28€/repas soit pour la collectivité un reste à charge de 3.68€/repas. Si le village fait partie des communes avec les impôts parmi les plus bas, il faut accepter en tant que parent de payer un peu plus pour les enfants (ce qui semble le plus juste, vis-à-vis des retraités, des personnes sans enfants ou des familles dont les enfants ne sont pas ou plus scolarisés sur Priay)

Le repas type Menu Bistrot a été présenté. Il sera mis en place, en mode test, à partir de septembre. Le prix sera identique, les portions également. L'entrée sera supprimée au profit de l'accompagnement du plat qui sera double (féculents + légumes). L'objectif est de gagner du temps sur le service pour permettre la prise du repas pour les enfants de façon « moins sportive ».

Le vendredi 26 juin : conseil d'école. Les thèmes abordés étaient les suivants :

- Déconfinement : tout s'est bien passé. Début avec 65 élèves, et augmentation progressive à 182 élèves (pour un effectif complet de 197).

Tous les enseignants et personnels ont repris le 11 mai. La dernière phase a sans doute été la plus compliquée puisque le protocole tardait à arriver et les parents avaient beaucoup d'interrogations.

- Effectifs :

Mme Anne PERRIN prend le poste qui était vacant (ex-poste de M. Avinent).

Il y aura 208 élèves à la rentrée prochaine, sous réserve de nouveaux inscrits, répartis comme suit :

31 PS – 19 MS – 28 GS – 22 CP – 22 CE1 – 22 CE2 – 37 CM1 – 27 CM2

Il y aura certainement une voire deux classes à double niveau : une classe de PS / MS et une classe de CM1 / CM2.

Questions diverses et des DPE :

- Le temps d'accueil des Petites Sections peut être aménagé, mais uniquement sur les après-midis et moyennant une demande des parents (formulaire spécifique à renseigner). Sinon ce sera les matins et après-midis pour tout le monde.

- Psychologue et médecin scolaire sur le département : aucun poste n'est couvert, soit non budgété (psy) soit personne (médecin).

- Semaine de 4 jours. Un sondage a été lancé sans concertation préalable avec l'Ecole ou la Mairie. Sur les répondants au niveau des parents à peu près 60 % sont pour un retour à 4 jours. Sachant que dans les non-répondants, beaucoup n'ont pas répondu car la situation actuelle leur convient. Les enseignants ont porté leur point de vue pour le maintien à la semaine de 4,5 jours. La Commission a rappelé que la Communauté de Communes avait bien fait les choses pour avoir des TAP de qualité. Le sujet de la semaine à 4 jours ressortira peut-être à la prochaine rentrée.

3) Commission vie économique et associative

Retour sur l'AG du foot

Une année 2019/2020 marquée par un bilan financier mitigé. L'association compte environ 140 licenciés

Il reste les travaux d'assainissement à faire.

Prévision d'un tournoi de pétanque le 11 juillet, sous quelles conditions à cause des mesures sanitaires ? Un dossier sera à présenter au Maire pour avis avant envoi au sous-préfet de Nantua qui le validera.

QUESTIONS DIVERSES

La vogue aura-t-elle lieu ? Pour l'instant tout est réservé, mais cela dépendra des mesures sanitaires à mettre en œuvre. Difficile de se prononcer à ce jour.

Affluence à la Rivière : Le lundi plus de 3h de nettoyage avec deux employés communaux... C'est inacceptable. L'objectif est de trouver rapidement une solution pour limiter l'affluence, tout en préservant le commerce de proximité. Le parking du chemin du Boudre pourrait être mieux indiqué.

-- Clôture de la séance à 22h15